

## HOMMAGE AU PROFESSEUR JACQUES-YVAN MORIN

*Francis Rigaldies\**

C'est avec empressement que je répons à l'aimable invitation de mon collègue Daniel Turp de rendre hommage au professeur Jacques-Yvan Morin, non par un article de fond, le temps de la retraite m'ayant éloigné de la recherche juridique, mais par un modeste témoignage personnel de ce que Jacques-Yvan Morin a pu représenter pour la discipline juridique, l'enseignement, la chose publique, et lui dire à cette occasion toute ma reconnaissance et mon admiration. À titre liminaire, qu'il me soit permis de féliciter Daniel Turp pour avoir concrétisé ce projet de *Mélanges* dont nous caressions l'idée de longue date et que nous avons différé tant de fois.

Reconnaissance donc. Je confesse n'avoir peut-être pas suffisamment témoigné ma gratitude au professeur Morin, sans doute par retenue et déférence excessives. Et pourtant... La confiance qu'il plaça en moi dès le début de nos relations est inestimable. Je ne compte plus les conseils et encouragements qu'il me prodigua sur le plan personnel. Plus encore, il m'associa très tôt à ses propres recherches et relectures d'articles. Je repense avec une frayeur rétrospective à certaines tâches alors confiées au tout jeune étudiant que j'étais. Je me souviens tout particulièrement d'une entrevue périlleuse à Radio-Canada, où je dus au pied levé affronter un journaliste lors de l'échouement du pétrolier Arrow en Nouvelle-Écosse le 4 février 1970. À l'image du navire, j'eus conscience que mes connaissances se heurtaient à de terribles écueils, mais quelle expérience! D'autres « missions » furent moins périlleuses, à l'instar de ce voyage à Washington à l'occasion d'un congrès sur – encore et toujours – la pollution par les navires. À mon grand dam, je ne pus rapporter que des documents techniques incompréhensibles, tant était piètre la dimension juridique. Mon rapport se borna à les glisser honteusement sous la porte de mon professeur! On me pardonnera d'avouer aujourd'hui que la piscine du Sheraton m'avait largement consolé de ma déception. Bien évidemment, la marque ultime de confiance que me témoignera Jacques-Yvan Morin sera son invitation à postuler au titre de professeur et l'appui sans faille qu'il apportera par la suite à ma candidature.

Mon admiration pour le professeur Morin remonte à l'époque où je me délectais depuis la France à la lecture de ses articles sur le droit de la mer. Raison majeure qui m'incita à traverser l'Atlantique pour rejoindre les bancs de ce qui allait devenir mon *alma mater* d'adoption, en un temps où mes compatriotes et moi, suite à l'électrochoc produit par le discours du général de Gaulle, découvrons le Québec sans nous douter de l'invasion française qu'allait subir le Plateau Mont-Royal quelques décennies plus tard...

---

\* Professeur honoraire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Originaire de Bordeaux en France, l'auteur est arrivé au Québec en septembre 1969 afin d'y poursuivre sous la houlette du professeur Morin des études à la maîtrise offerte par la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il a été son assistant avant d'être nommé professeur en 1972. En 2001, il a pris sa retraite à Cannes.

Le hasard me fit alors tomber sur une évaluation considérée en ces temps lointains comme « sauvegarde » du professeur Morin par ses étudiants. Elle était impressionnante et je pus constater moi-même très vite ses exceptionnelles qualités pédagogiques. Chaque cours était un petit évènement. Son profond amour de la langue française transparaisait dans chacune de ses phrases. Sa grande disponibilité m'impressionnait. Notre groupe de maîtrise, très uni, se retrouvait chez lui à l'occasion d'agapes (je n'ai pas oublié le fumet d'un succulent porc aux pommes) couronnées par de mémorables interprétations de musique ancienne au clavecin par madame Morin. Il nous recevait dans son agréable petite maison sur la montagne où, soit dit en passant, il excellait dans l'art du bricolage. En témoigne un magnifique foyer bâti de ses mains et dont il était à juste titre très fier. En parfait *gentleman farmer*, il n'hésitait pas non plus à chausser bottes et gants de travail pour peaufiner les abords de sa maison sur l'île d'Orléans. En parfait visionnaire, il en arpentait les chemins à bord de l'un des tout premiers 4x4 immatriculés au Québec...

Le curriculum vitae du professeur Morin, au chapitre de la recherche et du rayonnement, ne manque pas d'impressionner. On notera particulièrement son éclectisme, rare dans notre milieu, puisqu'il a œuvré tant en droit constitutionnel qu'en droit international public et en droit de la personne. J'ai eu l'occasion d'être associé avec Daniel Turp à quelques-unes de ses publications, en particulier les deux volumes de « Droit international public, notes et documents »<sup>1</sup>, ultimement publiés en 1997. Cette collaboration ne laisse que d'heureux souvenirs, les auteurs partageant les mêmes choix idéologiques fondamentaux. Tout au plus levions-nous un peu le sourcil quand Jacques-Yvan Morin osait écrire « l'État québécois »... Sa notoriété a été largement reconnue à l'extérieur de la Faculté. En témoignent sa participation au Haut Conseil de la francophonie, son élection comme membre correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques) et sa nomination à titre de membre titulaire de l'Institut de droit international. Il a été fréquemment invité comme professeur, notamment à Paris, Nice, Poitiers, Lyon, Alexandrie et à la prestigieuse Académie de droit international de La Haye. Il a été un conférencier apprécié, notamment au Collège de France. Notons aussi la reconnaissance que constitue la remise d'un doctorat *honoris causa* par les universités de Poitiers et du Mans.

D'autres pourront témoigner avec plus de pertinence à propos de l'engagement politique de Jacques-Yvan Morin. Notons seulement quelques points de repère. De 1966 à 1969, il a présidé les États généraux du Canada français. Il a ensuite été président du Mouvement national des Québécois en 1971. En 1973, il sera élu à l'Assemblée nationale et deviendra chef de l'opposition jusqu'à l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois en 1976. Il sera alors nommé successivement ministre de l'Éducation de 1976 à 1981, du Développement culturel et scientifique en 1981 et 1982 et enfin des Affaires intergouvernementales de 1982 à 1984. Il sera durant ces années vice-premier ministre du Québec. L'ensemble de ces états de service lui vaudra de nombreuses reconnaissances. Citons parmi d'autres ses nominations au titre

---

<sup>1</sup> Daniel Turp, Francis Rigaldies et Jacques-Yvan Morin, *Droit international public, notes et documents*, t 1 et 2, Montréal, Thémis, 1997.

d'Officier de la Légion d'honneur en 1987, de Grand officier de l'Ordre national du Québec en 2001, ainsi que l'obtention de divers prix prestigieux comme celui des Droits et Libertés de la Commission des droits de la personne du Québec en 2000, Louis-Joseph Papineau du Rassemblement pour un pays souverain en 2009, René-Chaloult de l'Amicale des anciens parlementaires en 2011, et Jacques Parizeau en 2014.

Deux remarques s'imposent à la lecture de ces remarquables états de service de Jacques-Yvan Morin au bénéfice de la chose publique. La première, cet engagement de plus de dix ans force l'admiration quand on connaît sa passion pour la vie universitaire. Ce fut un authentique don de soi au bénéfice d'une cause à laquelle il croyait immensément et à laquelle il continue de croire, comme en témoigne un article du 9 juillet 2013 dans le quotidien *Le Devoir*<sup>2</sup> où il souhaite voir le Québec « retrouver l'élan des années 60 et 70 » et renouer ainsi avec la Révolution tranquille. L'autre remarque est complémentaire. Le ministre n'a jamais coupé les ponts avec sa Faculté durant cette décennie, bien au contraire. Il n'a cessé d'encourager la naissante Société québécoise de droit international que Daniel Turp avait eu l'audace de créer en 1982. La Faculté se souvient de la première conférence qu'il donna dans le cadre de la jeune Société le 28 mars 1983 sur le thème du ministère des Affaires intergouvernementales devant un auditoire subjugué. Il appuya aussi sans relâche les Documents juridiques internationaux (DJI) que Daniel et moi avons réussi à faire (sur)vivre dix ans, de 1982 à 1992, avant qu'Internet, à l'image du Minitel français, ne les déclare obsolètes... Surtout, fort de son expérience de fondateur de la prestigieuse Revue de droit de McGill dont il fut le premier rédacteur en chef en 1952, et de sa direction adjointe de l'Annuaire canadien de droit international de 1963 à 1973, il fonda en 1984 la *Revue québécoise de droit international*. Il en fut le premier président et en est aujourd'hui président honoraire. Je dois reconnaître ici qu'il allait déjouer mon immense scepticisme quant à la capacité de cette revue à perdurer. Trente ans plus tard, j'avoue avoir sous-estimé le potentiel du Québec en matière de production scientifique en droit international.

Le professeur Morin vit désormais une retraite très active qui nous a valu à quelques reprises de belles retrouvailles en région niçoise en compagnie de son épouse, fréquemment invitée comme conférencière à titre de musicologue. Il m'a confié à ces occasions à quel point importait pour lui le maintien des facultés intellectuelles. Cette virtuosité intacte est sûrement le secret de l'éternelle jeunesse que l'on constate chez lui et qui ne se dément pas au fil des ans. Il m'est agréable de pouvoir affirmer qu'il est pour moi l'incarnation du « maître ». Que cet homme d'exception trouve ici l'expression de mon respect et de ma gratitude.

---

<sup>2</sup> Jacques-Yvan Morin, « Une nouvelle constitution québécoise – Pour renouer avec la Révolution tranquille », *Le Devoir* (9 juillet 2013) en ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/382484/pour-renouer-avec-la-revolution-tranquille>.